

MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 15 avril 2021, à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence en personne et par téléconférence/ vidéoconférence des conseillers suivants : monsieur Gaétan Labelle, madame Nicole Proulx Viens, monsieur Maxime Proulx Cadieux, monsieur Normand Bois, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau. Le tout est autorisé en vertu de l'arrêté # 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec en date du 15 mars 2020, lequel a été renouvelé depuis, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Dépôt du rapport de l'auditeur pour l'exercice financier 2020**
- 4. Nomination d'un auditeur externe pour l'année 2021**
- 5. Mandater la firme Charlebois et Gratton, CPA Inc. – Audition du coût de la collecte sélective des matières recyclables 2020**
- 6. Parole au public (Séance à huis clos)**
- 7. Levée de la séance**

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil et en a affiché une copie aux deux endroits décrétés pour ce faire. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de cet avis tel que requis par la loi.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Gilles Tremblay constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h30 devant aucune personne puisque la séance se déroule à huis clos selon l'arrêté ministériel 2020-04 du 15 mars 2020, lequel a été renouvelé depuis.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-04-078

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que signifié par la secrétaire-trésorière dans l'avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- DÉPÔT DU RAPPORT DE L'AUDITEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

2021-04-079

Dépôt du rapport de l'auditeur pour l'exercice financier 2020

Monsieur Christian Gratton, auditeur de la firme Charlebois et Gratton, CPA Inc., explique et commente les états financiers au conseil municipal. Le Sommaire de l'information financière sera déposé sur le site internet de la municipalité.

4- NOMINATION D'UN AUDITEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2021

2021-04-080

Nomination d'un auditeur externe pour l'année 2021

ATTENDU QUE la Municipalité de Chénéville doit nommer un auditeur externe pour l'année 2021;

ATTENDU QUE la Firme Charlebois et Gratton, CPA Inc. présente une offre de services pour l'audit et la préparation du rapport financier 2021, laquelle est valable pour un niveau d'activité semblable à l'année 2020 et ne comprend pas les travaux spéciaux dont nous pourrions avoir besoin au cours de l'exercice ni les travaux supplémentaires se rapportant au Programme PIRL ou PRIMEAU, lesquels seront facturés au taux horaire de 135.00 \$/heure plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime proulx Cadieux et résolu

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville nomme la Firme Charlebois et Gratton, CPA Inc. à titre d'auditeur externe pour l'exercice 2021;

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre déposée par la firme Charlebois et Gratton, CPA Inc. pour la vérification et la préparation des états financiers de l'exercice 2021 et ce, pour la somme de 11 750.00 \$ plus les taxes applicables;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-13000-413.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5- MANDATER LA FIRME CHARLEBOIS ET GRATTON, CPA INC. – AUDITION DU COÛT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES 2020

2021-04-081

Mandater la firme Charlebois et Gratton, CPA Inc. – Audition du coût de la collecte sélective des matières recyclables 2020

ATTENDU QUE nous devons transmettre, au plus tard le 30 juin 2021, notre déclaration dûment complétée et signée par notre auditeur externe sous peine de pénalité advenant un retard;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville autorise la firme Charlebois et Gratton, CPA Inc. à exécuter l'audition du coût net de la collecte sélective des matières recyclables pour l'exercice 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6- PAROLE AU PUBLIC

7- LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-04-082

Levée de la séance

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 19h33.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gilles Tremblay, Maire

Krystelle Dagenais, Directrice générale

Je soussigné, Gilles Tremblay, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.